

Règlements de la Ville de  
Brownsburg-Chatham

CODIFICATION ADMINISTRATIVE

RÈGLEMENT NUMÉRO 341-2024 CONCERNANT LA  
TARIFICATION RELATIVE À L'ARÉNA GILLES-LUPIEN

AVERTISSEMENT

Le présent document constitue une codification administrative du Règlement numéro 341-2024 adopté par le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham.

Cette codification intègre les modifications apportées au Règlement numéro 341-2024.

S'il y a divergence entre la présente codification administrative et le contenu du Règlement numéro 341-2024 ou de ses règlements modificateurs, le texte original adopté et en vigueur est celui qui prévaut.

Liste de règlements pris en considération aux fins de cette codification administrative :

| Numéro du règlement | Adoption                          | Entrée en vigueur   |
|---------------------|-----------------------------------|---------------------|
| 341-2024            | Le 1 <sup>er</sup> octobre 2024   | Le 4 octobre 2024   |
| 341-01-2026         | Le 5 mai 2026                     | Le 7 mai 2026       |
| 341-02-2026         | Le 1 <sup>er</sup> septembre 2026 | Le 3 septembre 2026 |

Canada  
Province de Québec  
Ville de Brownsburg-Chatham

Codification administrative

RÈGLEMENT NUMÉRO 341-2024 CONCERNANT LA  
TARIFICATION RELATIVE À L'ARÉNA GILLES-LUPIEN

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1<sup>er</sup> jour du mois d'octobre 2024, à 19 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, située au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu qui est autorisé par la résolution numéro 19-12-336 à laquelle sont présents: mesdames les conseillères Marilou Laurin et Martine Renaud et messieurs les conseillers Pierre Baril, Louis Quevillon et Stephen Rowland, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Kévin Maurice.

Sont également présents :

Jean-François Brunet, directeur général;  
Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique.

ATTENDU QUE la Loi sur la fiscalité municipale permet à la Ville de régler afin de prévoir que des biens, des services ou des activités soient financés au moyen de tarification;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir des tarifs pour les activités à l'aréna Gilles-Lupien ainsi que pour la location d'espaces publicitaires;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller André Junior Florestal à la séance ordinaire tenue le 3 septembre 2024 et qu'un projet de règlement a été déposé cette même date;

Règlements de la Ville de  
Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu toute la documentation utile à la prise en considération du présent règlement au plus tard 72 heures avant la séance prévoyant son adoption;

ATTENDU QUE dès le début de la séance au cours de laquelle l’adoption du règlement a été prise en considération, des copies du projet ont été mises à la disposition du public;

ATTENDU QUE l’objet du règlement et, le cas échéant, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, la dépense et tout mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci ont été précisés par le greffier ou un membre du conseil.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Martine Renaud et il est résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

R.341-2024, a. 1

ARTICLE 2 TARIFICATION – IMPOSITION

Les tarifs, droits et prix mentionnés au présent règlement, en regard de chaque bien, service ou activité sont imposés et ils sont prélevés de toute personne qui désire utiliser lesdits biens ou services ou bénéficier desdites activités.

Les tarifs sont sujets aux taxes applicables, à moins d’indication contraire.

R.341-2024, a. 2

ARTICLE 3 TARIFICATION DES ACTIVITÉS

La tarification pour les activités à l’aréna Gilles-Lupien est la suivante :

| LOCATION - HOCKEY SUR GLACE                                                                                                              |                        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| TARIFICATION PÉRIODE DE SEPTEMBRE À AVRIL                                                                                                |                        |
| LISTE DES ACTIVITÉS                                                                                                                      | TARIF (TAXES INCLUSES) |
| Écoles primaires et secondaires - MRC d'Argenteuil                                                                                       | Gratuit                |
| Écoles primaires et secondaires hors MRC d'Argenteuil                                                                                    | 35 \$ / h              |
| Association de hockey mineur Lachute et Club de patinage artistique de Lachute (incluant les catégories Junior)                          | 25.50 \$ / h           |
| Association de hockey mineur Lachute et Club de patinage artistique de Lachute (incluant les catégories Junior) - Volet perfectionnement | 82.62 \$ / h           |
| Ligues aînées                                                                                                                            | 35 \$ / h              |
| Ligue adulte - Heures non primes (avant 17 h la semaine)                                                                                 | 155.04 \$ / h          |
| Ligue adulte - Heures primes (soir et fin de semaine)                                                                                    | 183.60 \$ / h          |

Règlements de la Ville de  
Brownsburg-Chatham

| LOCATION DE LA SURFACE MULTISPORTS DESJARDINS INTÉRIEURE -<br>DEK HOCKEY |                           |
|--------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| TARIFICATION PÉRIODE DE MAI À AOÛT                                       |                           |
| LISTE DES ACTIVITÉS                                                      | TARIF (TAXES<br>INCLUSES) |
| Écoles primaires et secondaires - MRC d'Argenteuil                       | Gratuit                   |
| Écoles primaires et secondaires hors MRC d'Argenteuil                    | 65 \$ / h                 |
| Ligue junior                                                             | 65 \$ / h                 |
| Ligue adulte* - heure non-prime avant 17 h                               | 75 \$ / h                 |
| Ligue adulte* - heure prime soir et fin de semaine                       | 95 \$ / h                 |
| Ligue semi-professionnelle                                               | 125 \$ / h                |
| Tournoi - 1 jour (8 h)                                                   | 500 \$                    |
| Tournoi - 2 jours (16 h)                                                 | 800 \$                    |
|                                                                          |                           |
| *Ligue adulte (mixte, homme, femme)                                      |                           |

R.341-2024, a. 3, R.341-01-2026, a. 2

**ARTICLE 4**                    **LOCATION D’ESPACES PUBLICITAIRES**

La tarification pour la location d’espace publicitaire est la suivante :

| Espaces publicitaires aréna Gilles-Lupien |                                                                                                                                                                                                                                   |                     |                           |                  |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------------|------------------|
| BROWNSBURG-CHATHAM                        |                                                                                                                                                                                                                                   |                     |                           |                  |
| Volet entreprises et commerces            |                                                                                                                                                                                                                                   |                     |                           |                  |
| Espaces publicitaires                     | Description de l'espace                                                                                                                                                                                                           | Quantité disponible | Prix de vente (à l'unité) | Prix par année   |
| Chambre des joueurs                       | Affiche avec le nom du partenaire en haut de la porte et logo dans la chambre des joueurs<br>- Nom en haut de la porte :<br>Plaque aluminium noire 24 po x 12 po<br>- Logo sur mur du fond :<br>Alupanel de 36 po x 36 po maximum | 4                   | 25 000 \$                 | 5 000 \$ / 5 ans |
| Logo sur la glace                         | Logo positionné sous la glace                                                                                                                                                                                                     | 4                   | 20 000 \$                 | 4 000 \$ / 5 ans |
| Logo sur la surfaceuse                    | Logo positionné sur la surfaceuse 24po x 20po maximum                                                                                                                                                                             | 4                   | -                         | 500 \$           |
| BANDES DE PATINOIRES – ANNEXE A           |                                                                                                                                                                                                                                   |                     |                           |                  |

Règlements de la Ville de  
Brownsburg-Chatham

|                          |                                                                                    |                     |        |          |
|--------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------|----------|
| Côté Mezzanine           | 8 pi x 33 po<br>N° 1, 2, 3, 4, 5,<br>6, 9, 10, 11, 12,<br>13, 15                   | 12                  | -      | 750 \$   |
|                          | 4 pi x 33 po<br>N° 7, 8, 14                                                        | 3                   | -      | 500 \$   |
| Côté Bistro              | 8 pi x 33 po<br>N° 16, 17, 18,<br>19, 20, 21                                       | 6                   | -      | 350 \$   |
| Côté Estrades            | 8 pi x 33 po<br>N° 22, 23, 24,<br>25, 26, 28, 29,<br>30, 31, 33, 34,<br>35, 36, 37 | 14                  | -      | 650 \$   |
|                          | 4 pi x 33 po<br>N° 27,32                                                           | 2                   | -      | 350 \$   |
| Côté Tableau de pointage | 8 pi x 33 po<br>N° 38, 39, 40,<br>41                                               | 4                   | -      | 650 \$   |
| PANNEAUX – ANNEXE B      |                                                                                    |                     |        |          |
| Côté Mezzanine           | 8 pi x 4 pi<br>N° 1 à 14                                                           | 14                  | -      | 1 500 \$ |
| Côté Bistro              | 10 pi x 3 pi 6 po<br>N° 15 à 19                                                    | 5                   | -      | 2 000 \$ |
| Côté Estrades            | 10 pi x 6 pi<br>N° 20 à 29                                                         | 10                  | -      | 1 000 \$ |
| Volet participatif       |                                                                                    |                     |        |          |
| Espaces publicitaires    | Description de l'espace                                                            | Quantité disponible |        |          |
| À l'entrée de l'aréna    | Votre nom gravé sur une plaque installée sur le mur des donateurs                  | 100                 | 100 \$ | -        |

**Normes concernant l’affichage**

**1. Application**

- 1.1 Les différents espaces publicitaires disponibles seront offerts sur une base « premier arrivé, premier servi ».
- 1.2 Il n’y a pas de restriction sur la promotion des entreprises concurrentes ni aucune exclusivité. Cependant, dans la mesure du possible, la Ville ne mettra pas, côte à côte, deux affiches publicitaires vantant le même type de produits ou services.

**2. Matériaux des affiches**

- 2.1 Les affiches utilisées pour les bandes de la patinoire devront être faites de papier vinyle non-autocollant, de type « bannière ». Le montage final devra être approuvé par la Ville avant l’impression de celle-ci.
- 2.2 Les frais de production et fabrication de l’affichage devront être entièrement assumés par le locataire.

**3. Installation des affiches**

- 3.1 L’installation sera assumée par la Ville.

# *Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham*

## **4. Contenu des affiches**

4.1 La Ville se réserve le droit de refuser toutes affiches publicitaires ne répondant pas aux différents critères suivants :

- L’affiche doit se conformer aux lois et réglementations fédérales, provinciales ou municipales concernant la publicité dans les lieux publics.
- L’affiche doit être rédigée conformément aux lois réglementant l’usage du français au Québec.
- Aucune affiche ne doit être susceptible :
  - ✓ D’entacher la paix, l’ordre, les bonnes mœurs ou l’image de la Ville;
  - ✓ De causer préjudice à quiconque;
  - ✓ De porter atteinte aux droits et libertés de la personne;
  - ✓ De véhiculer un message politique partisan;
  - ✓ De promouvoir les produits du tabac, du cannabis, de l’alcool et des boissons énergisantes.

4.2 La Ville se réserve le droit de refuser toute affiche pour d’autres motifs jugés sérieux.

## **5. Durée**

5.1 La durée de l’affichage sera celle indiquée au contrat.

5.2 À la suite de la période initiale, le contrat sera automatiquement renouvelé pour des périodes successives de même durée, selon la tarification en vigueur au moment du renouvellement, à moins d’avis contraire d’une ou des parties et cela au plus tard à la date indiquée au contrat. L’avis doit être produit par écrit. Si aucune des parties n’avise l’autre de son intention de ne pas renouveler le contrat à l’intérieur des délais, il sera réputé avoir accepté l’option de renouvellement.

## **6. Paieement**

Le paiement est exigible dès l’acceptation par la Ville de l’offre de location et la signature du contrat de location par les deux parties.

---

R.341-2024, a. 4, R.341-01-2026, a. 3, R.341-02-2026, a. 2

## **ARTICLE 5**

## **MODALITÉS DE PAIEMENT**

Tout paiement, pour lequel un bien, un service, une taxe, une amende, ou une activité, est consenti ou offert en vertu du présent règlement ou tout autre règlement, doit être versé comptant, par carte débit ou par chèque fait à l’ordre de la ville.

---

R.341-2024, a. 5

# Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

## ARTICLE 6

## ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

R.341-2024, a. 6

Kévin Maurice  
Maire

Pierre-Alain Bouchard  
Greffier et directeur du  
Service juridique

Avis de motion :

Le 3 septembre 2024

Dépôt du projet :

Le 3 septembre 2024

Adoption :

Le 1<sup>er</sup> octobre 2024

Entrée en vigueur :

Le 4 octobre 2024

*Règlements de la Ville de  
Brownsburg-Chatham*

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 341-2024**

Aux citoyens de la Ville de Brownsburg-Chatham,

Avis public est, par les présentes, donné que le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, à une séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> jour du mois d'octobre 2024 au lieu ordinaire des sessions, a adopté le Règlement numéro 341-2024 concernant la tarification relative à l'aréna Gilles-Lupien.

Ce règlement entrera donc en vigueur conformément à la loi.

Les citoyens intéressés peuvent en prendre connaissance au bureau de l'Hôtel de Ville, situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi entre 8 h et 12 h et de 13 h et 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 13 h.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 4<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2024.

Pierre-Alain Bouchard  
Greffier et directeur du Service juridique

-----

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site internet de la Ville et affiché à l'entrée de l'hôtel de Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 4 octobre 2024.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 4<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2024.

Signé : \_\_\_\_\_  
Pierre-Alain Bouchard  
Greffier et directeur du Service juridique